PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 septembre à 21 heures,

Le Conseil Municipal de la commune de LABRUYERE-DORSA, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Julien GODEFROY, Maire.

<u>ETAIENT PRESENTS</u>: Marine ANQUETIN, Thierry BANNER, Théo BURAS, Julien GODEFROY, Philippe PEYTAVIN, Béatrice POUPART.

Excuses:

Mme Eva BAYET

Mr Henri-Pierre BRANCOURT donne pouvoir à Mr Philippe PEYTAVIN Mme Patricia BRANCOURT donne pouvoir à Mme Béatrice POUPART Mme Mélanie NEMOZ donne pouvoir à Mme Marine ANQUETIN Mr Pierre PASCAL

SECRETAIRE DE SEANCE : Béatrice POUPART

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 juin 2023,
- Délibération pour adhérer à la convention de participation en Prévoyance à effet au 1er janvier 2024,
- Délibération pour adhérer à la convention de participation en Santé à effet au 1er janvier 2024,
- Délibération : Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2022,
- Délibération : Convention avec le SPEHA pour l'entretien, la réparation et la mesure de débit / pression des bouches et poteaux d'incendie communaux,
- Délibération : recrutement d'un agent recenseur pour le recensement de la population 2024,
- Questions diverses.

La séance est ouverte à 21h10

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2023

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du conseil du 20 septembre 2023, après discussion, le conseil municipal approuve le compte-rendu à l'unanimité.

DÉLIBERATION POUR ADHERER A LA CONVENTION DE PARTICIPATION EN PREVANCE A EFFET AU 1^{ER} JANVIER 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que cette délibération est ajournée étant donné que le comité technique doit être saisi au préalable.

DÉLIBERATION POUR ADHERER A LA CONVENTION DE PARTICIPATION EN SANTE A EFFET AU 1^{ER} JANVIER 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que cette délibération est ajournée étant donné que le comité technique doit être saisi au préalable.

DÉLIBERATION : PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2022

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que le Service Public de l'Eau Hers Ariège (SPEHA) a approuvé le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (RPQS) de l'année 2022 tel que demandé par l'article L 2224-5 du *CGC*T.

Monsieur le Maire donne lecture des principaux points de ce rapport et indique qu'il doit être communiqué aux conseils municipaux et mis à disposition des usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

- ✓ PREND ACTE de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'année 2022 qui a été approuvé par le SPEHA lors du conseil syndical du 29 juin 2023.
- ✓ **PRECISE** que ce rapport sera mis à disposition des abonnés du service.

DELIBERATION : CONVENTION AVEC LE SPEHA POUR L'ENTRETIEN, LA REPARATION ET LA MESURE DE DEBIT/PRESSION DES BOUCHES ET POTEAUX D'INCENDIE COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) effectue tous les deux ans sous sa responsabilité un contrôle dit opérationnel des équipements, mais ne réalise pas de pesage (mesure débit / pression) des bornes et poteaux d'incendie.

Le Service Public de l'Eau Hers-Ariège (SPEHA) propose une convention afin de réaliser les contrôles dont la responsabilité incombe aux maires : l'entretien, la réparation et la mesure de débit / pression des bouches et poteaux d'incendie communaux.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de cette convention.

Après examen de la convention ci-jointe, le Conseil Municipal l'approuve et autorise Monsieur le Maire, à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

DELIBERATION: RECRUTEMENT D'UN AGENT RECENSEUR POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le dernier recensement de la population été effectué en janvier 2018 et il informe le conseil municipal que le prochain recensement débutera le 18 janvier et s'achèvera le 17 février 2024.

Il indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires, ainsi pour pouvoir recruter des vacataires, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- Rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter 1 vacataire pour effectuer les opérations de recensement.

L'Etat verse une dotation forfaitaire, il appartient à la collectivité de fixer librement les modalités de rémunération des agents recenseurs.

Monsieur le maire propose au conseil d'établir sa rémunération sur la base suivante :

- rémunération de 2,00 € par chaque feuille individuelle
- rémunération de 1,40 € pour chaque feuille de logement,
- forfait réunion formation de 25.00 € /réunion,
- forfait frais de déplacement de 50.00 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité et décide de recruter un agent recenseur qui sera chargé sous l'autorité du coordinateur, de distribuer et collecter les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'INSEE.

L'agent recenseur sera nommer par Monsieur le Maire et rémunéré sur la base citée cidessus.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé seront inscrits au budget 2024 de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

> SUVENTION POUR L'ACHAT DU TRACTEUR TONDEUSE

La commission permanente du Conseil Départemental a alloué à la commune une subvention de 9 000 € pour l'acquisition du tracteur tondeuse, c'est-à-dire 40 % du montant HT du prix du tracteur (22 500.00 HT).

Cette subvention sera versée à la commune d'ici la fin de l'année.

> TRAVAUX POOL ROUTIER

Les 5 coussins berlinois ont été posé dans la traversé du village et des travaux de reprise revêtement accès aux maisons chemin Pech ont été réalisé.

HORLOGES ASTRONOMIQUES

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il manque deux horloges astronomiques sur le village pour permettre l'extinction de l'ensemble des points lumineux (commande P3 Rivel qui concerne les points lumineux du chemin de Rivel et du chemin de Bernardine ainsi que le premier point lumineux au Pech).

Il a relancé le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG) afin qu'ils interviennent pour installer les horloges au plus tôt.

> PARKING A CÔTÉ DE L'ANCIEN BOULODROME

Afin de pouvoir gagner de la place, Monsieur BANNER propose au conseil municipal le marquage au sol des places de parking sur le parking situé près de l'ancien boulodrome à côté de la mairie.

> CONSEIL PARTICIPATIF

Monsieur le Maire fait un point sur le conseil participatif de la commune.

CONCERT DANS L'EGLISE

Madame POUPART informe le conseil municipal qu'il y aura un concert dans l'église durant le week-end de la magie de Noël.

Le groupe vocal se nomme QUINTESENS.

> FRIGO DE LA SALLE DES FÊTES

Un des deux frigos de la salle des fêtes ne fonctionne plus, il sera donc retiré en attendant d'être remplacé.

> CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le conseil municipal des jeunes termine son mandat, les petits conseillers ont récolté la somme de 279 euros durant leur mandat + 38 euros du conseil précédent.

Ils réfléchissent à comment utiliser cette somme.

Les conseillers du prochain CMJ seront réélus en janvier 2024 et sera ouvert aux enfants nés entre 2010 et 2013.

La séance est levée à 23h15